Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

OBJET :
Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T

N° 105/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 26 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DESSAINTS, GARBAY, TESSARIOL, DULOUARD, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame GARBAY.
Mesdames GREGOIRE et VILLEREGNIER et Monsieur GOUJON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 4 juillet 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération n°14/2020 du 28 mai 2020, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

OBJET	DATE DECISION	ATTRIBUTAIRE OU DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT (si utile)
Tarifs d'entrée des spectacles et commission sur les ventes de spectacles en ligne – Espace d'Albret – Saison 2024/2025	09/07/2024	Espace d'Albret	Néant	Voir décision

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de la publication et de la notification ou de l'affichage de la présente délibération.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation des travaux école primaire Jean Rostand	09/07/2024	SARL CDIGA	47 600 (NERAC)	320,83 €
Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation des travaux école primaire Marie Curie	09/07/2024	SARL CDIGA	47 600 (NERAC)	829,17 €
Modification d'une régie de recettes – Modification du montant de l'encaisse - Cinéma Le Margot	26/08/2024	-	-	Montant de l'encaisse : 7 000 € à compter du 4 septembre 2024
Mission d'étude paysagère des allées d'Albret et des allées du Centre	02/09/2024	AGENCE CASALS / ARBRES SOLUTIONS	32 700 (CASTERA LECTOUROIS)	17 445,20 €
Projet de médiation du patrimoine au Château-Musée Henri IV – Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine	06/09/2024	REGION NOUVELLE AQUITAINE	33 000 (BORDEAUX)	Montant projet : 20 085,00 € Montant demandé : 6 025,00 € (30 %)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le

Et de la publication le Nérac le

Le MAIRE,

MAIRIE DE NERAC
47600

Le SECRETAIRE DE SEANCE,